



**Bulletin de vote par correspondance
Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2022 portant sur
la mise à jour des statuts de l'association**

Bulletin à adresser :

- **A privilégier** : en remplissant (directement ou en imprimant et en scannant) ce bulletin et en le renvoyant par email à communication.asgl@gmail.com
- Par courrier à
Association Sportive des Golfs de Lacanau
Vote AG
12 Orée des Greens 33680 LACANAU

Pour remplir votre bulletin:remplir votre nom et prénom puis cocher la ou les cases correspondant à votre choix directement ou imprimant et en scannant.
Ne rien rayer.

Tout bulletin non conforme sera considéré comme nul

DATE LIMITE DE RECEPTION DU BULLETIN : 19 février 2022 à 12h00

Nom :

Prénom :

Je coche la case correspondant à chacun de mes choix ci-dessous

	OUI	NON	Abstention
Mention d'une charte des joueurs pour les compétitions par équipe (article 6)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Durée de la mandature de la Commission de discipline passant à 2 ans au lieu de 4 ans (article 8 bis)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Constitution du bureau (article 11) - président, vice président (qui peut tenir le poste de Trésorier ou Secrétaire Général), secrétaire général et trésorier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Droits de vote à l'AG (article 12) <ul style="list-style-type: none"> • A partir de 16 ans • En dessous de 16 ans, peuvent être représentés par une personne ayant l'autorité parentale à leur égard • Pouvoirs: 3 maximum contre 1 auparavant pour s'aligner avec l'AG extraordinaire 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>